



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

CV

**SOLICITATION CLOSES  
L'INVITATION PREND FIN**

**at - à 14 H  
on - le 30 novembre 2018**

**TIME ZONE - FUSEAU HORAIRE**

**Heure normale de l'Est (HNE)**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Director of Services Contracting (D Svcs C) 3  
Ministère de la Défense nationale  
101, promenade du Colonel-By  
Ottawa ON K1A 0K2

<b>Title - Sujet</b> Réfrigérateurs et congélateurs-chambres de qualité pharmaceutique	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6369-18-A030/A	<b>Amendment No. - N° de la modification</b> 002
<b>Date of Amendment – Date de la modification</b> 20 novembre 2018	
<b>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :</b> Par courriel à l'adresse suivante :  binhduong@forces.gc.ca  Directeur – Contrats des services (DC Svc) 3-2-8-2 Attention : Binh Duong	
<b>Address enquiries to: Adresser toute demande de renseignements à :</b> Binh Duong <b>Telephone No. E-Mail Address</b> <b>N° de téléphone Courriel</b> 819-939-8539 Binh.duong@forces.gc.ca	
<b>Destination</b>  Voir aux présentes.	
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>        <b>Telephone No. E-Mail Address</b> <b>N° de téléphone Courriel</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**MODIFICATION 001 À DE L'INVITATION NUMÉRPO W6369-18-A030 EST SOULVÉE POUR :**

1. Fournir des éclaircissements et des réponses aux questions des fournisseurs potentiels.
2. Modifier l'invitation à soumissionner pour ajouter l'exigence d'un abri pour tous les compresseurs de réfrigérateur et de congélateur.
3. Fournir des éclaircissements sur l'épaisseur du panneau du congélateur-chambre de qualité pharmaceutique.
4. Modifier l'invitation afin de modifier les exigences relatives aux planchers et aux rampes des réfrigérateurs et des congélateurs.
5. Prolonger la date de fin de l'invitation à soumissionner de trois (3) jours, du 27 novembre 2018 au 30 novembre 2018.

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

<b>Question 1</b>	Qui est responsable de la démolition ou de l'enlèvement de l'équipement existant ainsi que de remplir les formulaires halocarbures appropriés ? Devrions-nous établir un prix ?
<b>Réponse 1</b>	Le Canada sera responsable de l'enlèvement et de l'élimination du réfrigérateur et du congélateur commerciaux de qualité alimentaire existants, conformément à l'appendice 3 de l'annexe A - Énoncé des besoins, article 10.3 a.
<b>Question 2</b>	Les appareils existants sont équipés d'un système de gicleurs, voulez-vous un système de gicleurs dans les nouveaux appareils ? Il n'y a aucune mention dans les spécifications. Si vous voulez un système de gicleurs, devons-nous assumer cette dépense ?
<b>Réponse 2</b>	Non, un système de gicleurs n'est pas nécessaire.
<b>Question 3</b>	L'alimentation électrique existante disponible provient d'un panneau et d'un transformateur de 125 A, le nouveau matériel si tous les appareils fonctionnent en même temps pourrait avoir une charge de 175 A (4 condenseurs et 4 évaporateurs, en plus du dispositif de chauffage du cadre de porte et de l'éclairage). Un nouveau service électrique est-il en cours d'installation ? Qui doit assumer ce prix ?
<b>Réponse 3</b>	Non, un nouveau service électrique n'est pas requis, voir l'appendice 3 de l'annexe A - Énoncé des besoins, article 10.2 c.
<b>Question 4</b>	Les nouveaux condenseurs seront situés à l'extérieur, le toit est incliné de sorte qu'il y aura de la neige et de la glace sur l'équipement. Vous les voulez sous une sorte d'abri à neige ? Dans l'affirmative, doit-il être conçu par un ingénieur en structure avec des dessins parasismiques ? Encore une fois, qui doit assumer ce prix ?
<b>Réponse 4</b>	Oui, les nouveaux condenseurs/compresseurs doivent être sous un abri, voir l'appendice 3 de l'annexe A - Énoncé des besoins, article 10.2.
<b>Question 5</b>	Avez-vous besoin de tablettes ?
<b>Réponse 5</b>	Non.
<b>Question 6</b>	Pouvez-vous accepter une rampe de 1:12 au lieu de la spécification actuelle de 1:8.
<b>Réponse 6</b>	Oui.
<b>Question 7</b>	Accepteriez-vous un plancher en plaque d'aluminium à motif en losanges au lieu d'acier inoxydable ?
<b>Réponse 7</b>	Oui.



<b>Question 8</b>	Il existe de nombreux types différents d'enregistreurs graphiques disponibles sur le marché. L'offre ne fait aucune référence au type requis. Pouvez-vous être plus précis?
<b>Réponse 8</b>	Tout enregistreur graphique qui satisfait aux exigences de l'appendice 1 de l'annexe A - Article 8.6 de l'énoncé des besoins et de l'appendice 2 de l'annexe A - Article 9.6 de l'énoncé des besoins.
<b>Question 9</b>	Veillez préciser si vous souhaitez avoir des enregistreurs graphiques avec des capteurs de température indépendants des capteurs utilisés pour contrôler la température.
<b>Réponse 9</b>	Tout capteur qui satisfait aux exigences de l'appendice 1 de l'annexe A - Article 8.6 de l'énoncé des besoins et de l'appendice 2 de l'annexe A - Article 9.6 de l'énoncé des besoins.
<b>Question 10</b>	Les congélateurs -30C devront être dégivrés plusieurs fois par jour afin d'éviter l'accumulation de givre et de glace sur les évaporateurs. Il y a toujours le risque que les températures augmentent au-dessus de -20°C à l'intérieur des chambres froides. Afin d'éviter que cela ne se produise, nous suggérons que les chambres de congélation soient équipées de deux évaporateurs. Pendant le dégivrage de l'un, l'autre fonctionne de manière à maintenir les températures sans risque d'augmentation au-dessus du seuil de -20C. Veuillez indiquer si cela deviendra une nouvelle exigence.
<b>Réponse 10</b>	Tout système de dégivrage qui satisfait aux exigences de l'appendice 2 de l'annexe A - Énoncé des besoins, article 9.8 e).
<b>Question 11</b>	Veillez préciser l'épaisseur des panneaux modulaires pour les congélateurs. L'appel d'offres mentionne à la fois 4 et 5 pouces.
<b>Réponse 11</b>	Les panneaux doivent avoir un minimum de cinq (5) pouces d'isolant en polyuréthane.
<b>Question 12</b>	Veillez préciser que les quatre (4) chambres seront complètement indépendantes les unes des autres, qu'elles ne partageront pas de murs communs.
<b>Réponse 12</b>	Tous les réfrigérateurs et congélateurs de type chambres sont indépendants les uns des autres. Ils ne partagent pas de murs communs.
<b>Question 13</b>	Veillez préciser si des fenêtres de porte sont nécessaires.
<b>Réponse 13</b>	Non.
<b>Question 14</b>	Veillez préciser que seuls les réfrigérateurs-chambres 4C nécessitent des prises électriques doubles de 15 ampères étanches aux intempéries.
<b>Réponse 14</b>	Oui, seuls les réfrigérateurs de type chambre froide doivent être munis de prises doubles conformément à l'appendice 1 de l'annexe A - Énoncé des besoins, article 8.8 e.
<b>Question 15</b>	Veillez préciser que les 10 prises doubles seront montées en surface à l'intérieur des chambres froides.
<b>Réponse 15</b>	Les prises peuvent être encastrées ou montées en surface à l'intérieur des réfrigérateurs-chambres.
<b>Question 16</b>	Veillez préciser si les 10 prises murales doivent être de type GFI.
<b>Réponse 16</b>	Non.
<b>Question 16</b>	Une certification IQOQ complète est-elle requise ou une simple qualification de stabilité de température est-elle requise ?
<b>Réponse 16</b>	Certification IQOQ complète.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**SOLICITATION NUMBER W6369-18-A030 IS HEREBY AMENDED AS FOLLOWS:**

1. **SUPPRIMER** Appendice 3 de l'annexe A – Énoncé des besoins, article 10.2 en entier,

**REEMPLACER** avec ce qui suit :

**10.2 RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR**

- a) Partant des schémas de montage et autres fournis, présenter au RT les exigences en matière d'électricité et de plomberie des réfrigérateurs-chambres et des congélateurs-chambres dans les quatorze (14) jours suivant l'adjudication du contrat.
- b) Fournir le câblage électrique et la plomberie nécessaires pour se raccorder aux sources actuelles, mais sans procéder aux raccordements en tant que tels.
- i. La première paire réfrigérateur-congélateur sera alimentée par un panneau existant qui se trouve dans la zone où la nouvelle installation aura lieu.
  - ii. La deuxième paire réfrigérateur-congélateur sera alimentée par un autre panneau existant situé à environ 50 m de distance.
  - iii. Tous les travaux DOIVENT être conformes à l'ÉDITION EN VIGUEUR DU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ (CEC).
- c) L'entrepreneur doit fournir un abri pour protéger les condenseurs/compresseurs avec les caractéristiques suivantes :

Toit

- Le toit doit être en mesure de résister aux chutes de neige et de glace
- Le toit doit être construit de cornières de 2 po et de tôle de 1/8 po
- Le toit doit avoir une pente de 6-12
- Le toit doit être fixé au bâtiment
- Le toit doit avoir un porte-à-faux de 24 po sur tout le pourtour.

Condenseurs

- Les condenseurs doivent être empilés pour des raisons d'encombrement
- La distance entre le point le plus haut des condenseurs et le point le plus bas de l'abri de toit doit être de 24 po.
- Le condenseur inférieur doit être à 36 po du sol
- La distance entre le mur et l'arrière du condenseur doit être conforme aux spécifications du fabricant.
- Il doit y avoir 2 bornes de sécurité autour de l'abri

Tablettes

- Le système de tablettes doit être solidement fixé au bâtiment et au sol pour empêcher tout mouvement
- La tablette doit avoir un dégagement minimal de 16 po entre le haut du condenseur inférieur et le bas du condenseur supérieur.

2. **SUPPRIMER** Appendice 2 de l'annexe A – Énoncé des besoins, article 9.2 en entier,

**REEMPLACER** avec ce qui suit :

**Canada**



## 9.2 Panneaux

- a) Les panneaux doivent être de type modulaire préfabriqué présentant une finition en aluminium ou en acier inoxydable.
- b) Les panneaux doivent être munis d'au moins cinq (5) pouces d'isolant de polyuréthane en plus d'être recouverts à 100 % de mousse installée sur place. Cette mousse devra être exempte de CFC et de HCFC.
- c) Les panneaux doivent présenter une cote R d'au moins R35.
- d) Les panneaux doivent être dotés d'attaches Camloc pour assurer un ajustement serré entre les joints.
- e) Les surfaces extérieures de chaque panneau doivent être finies au moyen de peinture, d'un revêtement en poudre ou par anodisation.
- f) Tous les panneaux des côtés et du plafond doivent être interchangeables en plus d'être munis d'un joint d'étanchéité de silicone ou de caoutchouc au niveau de toutes les jonctions pour assurer ainsi l'étanchéité à l'air et à l'eau. Tous les joints et les soudures externes et internes doivent être scellés au moyen d'un produit d'étanchéité à base de butyle

### 3. **SUPPRIMER** Appendice 1 de l'annexe A – Énoncé des besoins, article 8.3 en entier

**REEMPLACER** avec ce qui suit :

### 8.3 Plancher

Le réfrigérateur sera installé sur un plancher de béton non isolé. Par conséquent, le plancher devra présenter les caractéristiques suivantes :

- a) Il devra être fabriqué de matériaux qui résistent à la moisissure, à l'eau et à la rouille.
- b) Il devra être muni d'au moins quatre (4) pouces d'isolant de polyuréthane en plus d'être recouvert à 100 % de mousse installée sur place. Cette mousse devra être exempte de CFC et de HCFC.
- c) Le plancher devra présenter une cote R d'au moins R27.
- d) Il devra être recouvert d'une plaque d'acier galvanisé capable de résister à un poids d'au moins 5000 livres par pied carré réparti de manière uniforme.
- e) La surface du plancher doit être recouverte d'une plaque d'acier inoxydable avec motif en losanges ou d'une plaque de roulement en acier inoxydable ou d'une plaque en aluminium avec motif en losanges.

### 4. **SUPPRIMER** Appendice 2 de l'annexe A – Énoncé des besoins, article 9.3 en entier

**REEMPLACER** avec ce qui suit:

### 9.3. Plancher

Le congélateur sera installé sur un plancher de béton non isolé. Par conséquent, le plancher devra présenter les caractéristiques suivantes :



- a) Il devra être fabriqué de matériaux qui résistent à la moisissure, à l'eau et à la rouille.
- b) Il devra être muni d'au moins cinq (5) pouces d'isolant de polyuréthane en plus d'être recouvert à 100 % de mousse installée sur place. Cette mousse devra être exempte de CFC et de HCFC.
- c) Le plancher devra présenter une cote R d'au moins R35.
- d) Il devra être recouvert d'une plaque d'acier galvanisé capable de résister à un poids d'au moins 5000 livres par pied carré réparti de manière uniforme.
- e) La surface du plancher doit être recouverte d'une plaque d'acier inoxydable avec motif en losanges ou d'une plaque de roulement en acier inoxydable ou d'une plaque en aluminium avec motif en losanges.

5. **SUPPRIMER** Appendice 1 de l'annexe A – Énoncé des besoins, article 8.4 en entier

**REEMPLACER** avec ce qui suit :

**8.4 Rampe**

La rampe d'accès extérieure doit être recouverte d'une plaque d'acier inoxydable avec motif en losanges ou d'une plaque de roulement en acier inoxydable ou d'une plaque en aluminium avec motif en losanges. La rampe doit présenter une largeur d'au moins 60 pouces, une inclinaison de 8 à 12 :1, ce qui signifie qu'à tous les huit (8) pouces à douze (12) pouces de distance sur le plan horizontal doit correspondre une hauteur d'un (1) pouce sur le plan vertical. La rampe doit pouvoir rester en place alors que la porte est fermée.

6. **SUPPRIMER** Appendice 2 de l'annexe A – Énoncé des besoins, article 9.4 en entier

**REEMPLACER** avec ce qui suit :

**9.4 Rampe**

La rampe d'accès extérieure doit être recouverte d'une plaque d'acier inoxydable avec motif en losanges ou d'une plaque de roulement en acier inoxydable ou d'une plaque en aluminium avec motif en losanges. La rampe doit présenter une largeur d'au moins 60 pouces, une inclinaison de 8 à 12 :1, ce qui signifie qu'à tous les huit (8) pouces à douze (12) pouces de distance sur le plan horizontal doit correspondre une hauteur d'un (1) pouce sur le plan vertical. La rampe doit pouvoir rester en place alors que la porte est fermée.

7. **SUPPRIMER** à la page 1, « 27 novembre 2018 » et **REEMPLACER** par « 30 novembre 2018 ».

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**